



ADAMA

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 01/12/2022  
Remplace la fiche du 03/07/2017  
Edition révisée n°: 6

Page : 1/15

## HIDALGO STAR

### SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur du produit

Nom commercial **HIDALGO STAR**  
Nom des substances Fosetyl aluminium, Folpet

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Fongicide

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société **ADAMA France s.a.s.**  
33 rue de Verdun  
92156 SURESNES CEDEX  
+ 33 (0)1.41.47.33.33  
fds@adama.com



#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence  
Centre Anti-poisons et de Toxicovigilance de Paris (24 heures sur 24 – 7 jours sur 7)  
Tél : +33 (0)1 40 05 48 48 - Numéro ORFILA (INRS) : Tel: + 33 (0)1 45 42 59 59

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :  
Texte intégral des phrases H : voir section 16

|                                                       |                      |
|-------------------------------------------------------|----------------------|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire          | Catégorie 2 – (H319) |
| Toxicité aiguë (par inhalation)                       | Catégorie 4 – (H332) |
| Cancérogénicité                                       | Catégorie 2 – (H351) |
| Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique | Catégorie 2 – (H411) |



ADAMA

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 01/12/2022  
Remplace la fiche du 03/07/2017  
Edition révisée n°: 6

Page : 2/15

## HIDALGO STAR

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

**ATTENTION**

Mentions de danger

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 – Nocif par inhalation.  
H351 – Susceptible de provoquer le cancer.  
H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 – Tenir hors de portée des enfants.  
P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.  
P304+P340 – EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308+P313 – EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin.  
P501 – Eliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Mentions de danger spécifiques à l'UE

EUH208 – Contient du fopel. Peut produire une réaction allergique.  
EUH401 – Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Phrases supplémentaires pour PPP

SP1 – Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 – Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau, pour 5 ou 6 applications par an à la dose de 3,75 kg/ha.

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau, pour un maximum de 4 applications par an à la dose de 3,75 kg/ha.



ADAMA

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 01/12/2022  
Remplace la fiche du 03/07/2017  
Edition révisée n°: 6

Page : 3/15

## HIDALGO STAR

SPe3 – Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas dépasser une dose totale de folpel de 11 kg/ha/an/parcelle.

SPe3 – Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

### 2.3. Autres dangers

#### PBT & vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

#### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Aucun(e) connu(e).

#### Polluants organiques persistants

Sans objet.

## SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Nom chimique          | N°CAS      | N°CE      | N° Index     | % mas-sique | Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]                                                                   | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | N° d'enregistrement REACH |
|-----------------------|------------|-----------|--------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------|---------------------------|
| Folpet                | 133-07-3   | 205-088-6 | 613-045-00-1 | 40 %        | Acute tox. 4 (inhalation) (H332)<br>Carc. 2 (H351)<br>Eye irrit. 2 (H319)<br>Skin sens. 1 (H317)<br>Aquatic acute 1 (H400) |                                          | M=10      | Aucune donnée disponible  |
| Fosetyl-al            | 39148-24-8 | 254-320-2 | 006-095-00-5 | 40 %        | Eye dam. 1 (H318)                                                                                                          |                                          |           | Aucune donnée disponible  |
| Tensioactif anionique | -          | -         | -            | >1 < 5 %    | Skin irrit. (H315)<br>Eye dam. 1 (H318)                                                                                    |                                          |           | Aucune donnée disponible  |

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).



ADAMA

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 01/12/2022  
Remplace la fiche du 03/07/2017  
Edition révisée n°: 6

Page : 4/15

## HIDALGO STAR

|                              |                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Inhalation</b>            | Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.                                                        |
| <b>Contact avec la peau</b>  | Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau.                                                                    |
| <b>Contact avec les yeux</b> | Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.          |
| <b>Ingestion</b>             | Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Anti-Poison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. |

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les symptômes suivants peuvent apparaître : irritation des yeux et des muqueuses.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers**

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus, il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO2)

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produit de décomposition dangereux** En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :  
Oxyde de carbone (CO), Oxydes d'azote (NOx),  
Oxydes de phosphore, Oxydes de soufre, Acide chlorhydrique (HCl)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Limiter l'épandage des fluides d'extinction.

## SECTION 6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**



ADAMA

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 01/12/2022  
Remplace la fiche du 03/07/2017  
Edition révisée n°: 6

Page : 5/15

## HIDALGO STAR

Précautions individuelles : Voir section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour l'environnement** Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre 13 « Considérations relatives à l'élimination ».

### 6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction appropriée. .

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités



ADAMA

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 01/12/2022  
Remplace la fiche du 03/07/2017  
Edition révisée n°: 6

Page : 6/15

## HIDALGO STAR

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

### Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### Tolérance de température

-20°C à +40°C.

### Matériau approprié

Matériau rigide avec protection contre l'humidité.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information/donnée disponible.

## SECTION 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Pas de données disponibles.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Mesures techniques de protection

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes :

#### Equipement de protection individuelle

##### Protection respiratoire

Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de type EN149 FFP1 ou équivalent. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Vêtements de protection adaptés.

##### Protection des mains

Porter des gants en nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm) conformes à la norme EN374). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

##### Protection des yeux

##### Protection de la peau et du corps

Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).



ADAMA

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 01/12/2022  
Remplace la fiche du 03/07/2017  
Edition révisée n°: 6

Page : 7/15

## HIDALGO STAR

### Hygiène industrielle

Porter une combinaison standard et un vêtement de type 5. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Bien se laver les mains après manipulation. Nettoyer les vêtements séparément avant de les réutiliser.

## SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriété                                       | Valeurs                                                                                | Méthode       | Remarques                             |
|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------|
| <b>Apparence</b>                                |                                                                                        |               |                                       |
| Etat physique à 20°C                            | : Granulés fluides à sec, dispersables dans l'eau                                      |               |                                       |
| Couleur                                         | : beige                                                                                |               |                                       |
| Odeur                                           | : non caractéristique                                                                  |               |                                       |
| Seuil olfactif                                  | : aucune donnée disponible                                                             |               |                                       |
| pH                                              | : 3 – 4 à 1%                                                                           | CIPAC MT 75.2 | 24°C                                  |
| Point de fusion/de congélation [°C]             | : Aucune donnée disponible                                                             |               |                                       |
| Point d'ébullition/intervalle d'ébullition [°C] | : ----                                                                                 |               | Non applicable                        |
| Point éclair [°C]                               | : ----                                                                                 |               | Non applicable                        |
| Taux d'évaporation                              | : Non déterminé                                                                        |               |                                       |
| Inflammabilité (solide, gaz)                    | : Non inflammable                                                                      | A10           |                                       |
| Limites d'explosivité                           |                                                                                        |               |                                       |
| Limite d'explosivité inférieure [%vol]          | : ----                                                                                 |               | Non requis                            |
| Limite d'explosivité supérieure [%vol]          | : ----                                                                                 |               | Non requis                            |
| Pression de vapeur [mPa]                        | : Folpet : 2,1 x 10 <sup>-5</sup> Pa (25°C)<br>Fosétyl-al : 10 <sup>-7</sup> Pa (25°C) |               |                                       |
| Densité de vapeur                               | : ----                                                                                 |               | Non applicable                        |
| Densité relative                                | : 0,65 g/L                                                                             | CIPAC MT 169  | Masse volumique apparente – non tassé |
| Solubilité [mg/l]                               | : Dispersable dans l'eau                                                               |               |                                       |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau)          | : Folpet : 3,1                                                                         |               |                                       |
| Log Pow                                         | Fosétyl-al : -2,1                                                                      |               |                                       |
| Température d'auto-inflammabilité [°C]          | : < 200°C                                                                              | A15           |                                       |
| Température de décomposition [°C]               | : aucune donnée disponible                                                             |               |                                       |
| Viscosité cinématique [mm²/s – 40°C]            | : aucune donnée disponible                                                             |               |                                       |



ADAMA

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 01/12/2022  
Remplace la fiche du 03/07/2017  
Edition révisée n°: 6

Page : 8/15

## HIDALGO STAR

### 9.2. Autres informations

|                           |            |              |                                                            |
|---------------------------|------------|--------------|------------------------------------------------------------|
| Masse volumique apparente | : 0,65 g/L | CIPAC MT 169 | Non applicable<br>Masse volumique apparente<br>– non tassé |
|---------------------------|------------|--------------|------------------------------------------------------------|

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

|                        |                 |     |
|------------------------|-----------------|-----|
| Propriétés explosives  | : non explosif  | A14 |
| Propriétés comburantes | : non comburant | A17 |

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

## SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Aucune information / donnée disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Peut d'auto-échauffer en cas de stockage en masse à température élevée.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible.



ADAMA

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 01/12/2022  
Remplace la fiche du 03/07/2017  
Edition révisée n°: 6

Page : 9/15

## HIDALGO STAR

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

|                                              | <u>Valeurs</u>              | <u>Espèces</u> | <u>Méthode</u>              | <u>Remarques</u> |
|----------------------------------------------|-----------------------------|----------------|-----------------------------|------------------|
| DL50 par voie orale [mg/kg]                  | : > 2000                    | Rat            | OCDE 401                    |                  |
| DL50 par voie cutanée [mg/kg]                | : > 2000                    | rat            | OCDE 402                    |                  |
| CL50 par inhalation [mg/l/4h]                | : Aucune donnée disponible  |                |                             |                  |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée         | : non irritant pour la peau | lapin          | OCDE 404                    |                  |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : irritant pour les yeux    | lapin          | OCDE 405                    |                  |
| Sensibilisation respiratoire/cutanée         | : non sensibilisant cutané  | Cochon d'Inde  | OCDE 406<br>Test de Buehler |                  |

##### Toxicité chronique

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

###### Nom chimique

|                   |              |
|-------------------|--------------|
| Fosétyl-aluminium | : non classé |
| Folpet            | : non classé |

##### Cancerogénicité

###### Nom chimique

|                   |                                             |
|-------------------|---------------------------------------------|
| Fosétyl-aluminium | : non classé                                |
| Folpet            | : H351 – susceptible de provoquer le cancer |

##### Toxicité pour la reproduction

###### Nom chimique

|                   |                                                           |
|-------------------|-----------------------------------------------------------|
| Fosétyl-aluminium | : N'est pas considéré comme toxique pour la reproduction. |
| Folpet            | : N'est pas considéré comme toxique pour la reproduction. |

##### STOT (toxicité spécifique pour certains organes cibles) – exposition unique

: aucune information disponible

##### STOT (toxicité spécifique pour certains organes cibles) – exposition répétée

: aucune information disponible

##### Danger par aspiration

: aucune information disponible



ADAMA

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 01/12/2022  
Remplace la fiche du 03/07/2017  
Edition révisée n°: 6

Page : 10/15

## HIDALGO STAR

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices : Aucune information disponible.  
Endocriniennes

#### 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes : Aucune information disponible.

## SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aiguë

|                                        | <u>Valeurs</u> | <u>Espèces</u>        | <u>Méthode</u> | <u>Remarques</u> |
|----------------------------------------|----------------|-----------------------|----------------|------------------|
| <b>Toxicité aquatique</b>              |                |                       |                |                  |
| Poisson CL50 96h [mg/l]                | : 2,8***       | <i>O. mykiss</i>      | OCDE 203       |                  |
| Invertébrés aquatiques CE50 48h [mg/l] | : 1,3***       | <i>Daphnia magna</i>  | OCDE 202       |                  |
| Algues CE50 72h [mg/l]                 | : 56***        | <i>P. subcapitata</i> | OCDE 201       | CEr50            |
|                                        | : 12***        | <i>P. subcapitata</i> | OCDE 201       | CEb50            |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

|                         | <u>Valeurs</u> | <u>Méthode</u> | <u>Remarques</u>                  |
|-------------------------|----------------|----------------|-----------------------------------|
| <b>Sol DT50 (jours)</b> |                |                |                                   |
| Nom chimique            |                |                |                                   |
| Fosétyl-aluminium       | : < 1 jour     |                | Se dégrade rapidement dans le sol |

#### Biodégradation

Nom chimique : Facilement biodégradable  
Folpet

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

|                   | <u>Valeurs</u>                                                         | <u>Méthode</u> | <u>Remarques</u> |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------|
| Nom chimique      |                                                                        |                |                  |
| Folpet            | : Ne provoquent pas de bioaccumulation dans les organismes aquatiques. |                |                  |
| Fosétyl-aluminium |                                                                        |                |                  |

### 12.4. Mobilité dans le sol

|              | <u>Valeurs</u>       | <u>Méthode</u> | <u>Remarques</u> |
|--------------|----------------------|----------------|------------------|
| Nom chimique |                      |                |                  |
| Folpet       | : moyennement mobile |                |                  |



ADAMA

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 01/12/2022  
Remplace la fiche du 03/07/2017  
Edition révisée n°: 6

Page : 11/15

## HIDALGO STAR

Fosétyl-aluminium : très mobile

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices Endocriniennes** Aucune information disponible.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b> | L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés. Ne pas jeter dans les égouts.                                                                                                          |
| <b>Emballages contaminés</b>                  | Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale. Rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve d'un pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.                                                                                                        |
| <b>Autres informations</b>                    | Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.<br>Codes déchets (article R541-8 - Annexe II du Code de l'Environnement) :<br>02 01 08 Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses<br>15 01 10 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus<br>20 01 19 Pesticides. |



ADAMA

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 01/12/2022  
Remplace la fiche du 03/07/2017  
Edition révisée n°: 6

Page : 12/15

## HIDALGO STAR

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### ADR

|                                                            |                                                                                       |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU                                            | UN3077                                                                                |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU          | SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A. (Folpet)                 |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le Transport                 | 9                                                                                     |
| 14.4 Groupe d'emballage                                    | III                                                                                   |
| Description                                                | UN3077, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A. (Folpet), 9, III |
| 14.5 Danger pour l'environnement                           | Oui                                                                                   |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur |                                                                                       |
| Dispositions spéciales                                     | 274, 335, 601, 375                                                                    |
| Code de classification                                     | M7                                                                                    |

#### RID

|                                                            |                                                                                       |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU                                            | UN3077                                                                                |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU          | SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A. (Folpet)                 |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le Transport                 | 9                                                                                     |
| 14.4 Groupe d'emballage                                    | III                                                                                   |
| Description                                                | UN3077, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A. (Folpet), 9, III |
| 14.5 Danger pour l'environnement                           | Oui                                                                                   |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur |                                                                                       |
| Dispositions spéciales                                     | 274, 335, 601, 375                                                                    |
| Code de classification                                     | M7                                                                                    |

#### IMDG

|                                                   |                                                                                       |
|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU                                   | UN3077                                                                                |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A. (Folpet)                 |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le Transport        | 9                                                                                     |
| 14.4 Groupe d'emballage                           | III                                                                                   |
| Description                                       | UN3077, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A. (Folpet), 9, III |
| 14.5 Polluant marin                               | P                                                                                     |
| Danger pour l'environnement                       | Oui                                                                                   |



ADAMA

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 01/12/2022  
Remplace la fiche du 03/07/2017  
Edition révisée n°: 6

Page : 13/15

## HIDALGO STAR

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Dispositions spéciales

274, 335, 966, 967, 969

#### Numéro d'urgence

F-A, S-F

#### IMDG – stockage et préparation

Category A SW23 Aucune information disponible

#### 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Aucune information disponible

### IATA

#### 14.1 Numéro ONU

UN3077

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A. (Folpet)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le Transport

9

#### 14.4 Groupe d'emballage

III

#### Description

UN3077, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A. (Folpet), 9, III  
Oui

#### 14.5 Danger pour l'environnement

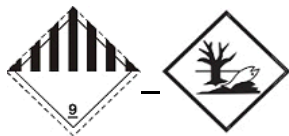
#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Dispositions spéciales

A158, A179, A97, A197

#### Code ERG

9L



Remarque : UN3077 et UN3082 – Ces produits peuvent être transportés comme des marchandises non dangereuses en vertu des dispositions particulières du Code IMDG 2.10.2.7, ADR SP 375 et de l'ICAO/IATA A197 lorsque emballés dans un emballage unique ou intérieur d'un maximum de 5 litres ou moins pour les liquides ou 5 kg ou moins pour les solides .

## SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.



ADAMA

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 01/12/2022  
Remplace la fiche du 03/07/2017  
Edition révisée n°: 6

Page : 14/15

## HIDALGO STAR

**Nouvelle Législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (Décret n°2014-285 du 4 mars 2014)**

Rubrique n°4511 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2\*\*\*

### **Equipement de Protection Individuelle\*\*\***

Pour protéger l'opérateur, porter :

**Dans le cadre d'une application avec un pulvérisateur pneumatique ou atomiseur :**

- **Pendant le mélange/chargement**
  - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
  - Combinaison de travail tissée en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² avec traitement déperlant ;
  - EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
  - Lunette de sécurité ou masque de protection certifiés EN-166-1F ;

- **Pendant l'application**

*Si application avec tracteur avec cabine*

- Combinaison de travail cote en polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique dans le cas d'une intervention sur le matériel de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

*Si application avec un tracteur sans cabine*

- Combinaison de travail cote en polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Lunette de sécurité ou masque de protection certifiés EN-166-1F ;

- **Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail tissée en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Lunette de sécurité ou masque de protection certifiés EN-166-1F.

**Pour le travailleur amené à intervenir sur les parcelles traitées, porter :**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 et une combinaison de travail tissée en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

### **Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

### **Polluants organiques persistants**

Sans objet

### **15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est pas nécessaire et n'a pas été réalisée. Une évaluation des



ADAMA

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Date: 01/12/2022  
Remplace la fiche du 03/07/2017  
Edition révisée n°: 6

Page : 15/15

## HIDALGO STAR

risques a été réalisée selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009.

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Texte intégral des phrases H citées dans les sections 2 et 3\*\*\*

H315 – Provoque une irritation cutanée.  
H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 – Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 – Nocif par inhalation.  
H351 – Susceptible de provoquer le cancer.  
H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les sections mises à jour sont indiquées par

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 et ses amendements

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité